

1. Quelle place le dialogue interreligieux occupe-t-il dans votre vision du vivre-ensemble à Strasbourg ?

Notre ville a une histoire particulière dans les relations entre les cultes et la puissance publique, notamment avec le régime concordataire propre à l'Alsace-Moselle. Il existe une proximité assez forte entre certaines communautés religieuses et les institutions publiques.

Toutefois, toutes les traditions religieuses présentes à Strasbourg ne sont pas reconnues de la même manière dans ce cadre historique.

Dans ce contexte, le dialogue interreligieux est d'autant plus important. Il permet de créer des espaces de rencontre entre les différentes communautés religieuses présentes sur le territoire, au-delà des différences de statut ou d'histoire. À Strasbourg, ces communautés vivent souvent dans une grande proximité géographique et sociale. Favoriser le dialogue permet de transformer cette proximité en coopération concrète.

2. Quels enjeux identifiez-vous aujourd'hui pour le dialogue interreligieux sur le territoire strasbourgeois ?

Aujourd'hui, le premier enjeu nous semble être de recréer un climat de confiance entre les différentes communautés religieuses. Ces dernières années, le débat public s'est beaucoup crispé autour des questions religieuses, et Strasbourg n'y a pas échappé.

L'augmentation des actes antisémites et des actes islamophobes est une préoccupation majeure.

Il existe aussi des enjeux très concrets liés aux conditions matérielles de la pratique religieuse. À Strasbourg, beaucoup de lieux de culte sont bien installés, mais certains restent confrontés à des difficultés : rénovation de bâtiments anciens, accès à des locaux adaptés, ou encore questions de sécurité autour des lieux de prière.

L'action publique peut jouer un rôle utile sur ces questions très concrètes : faciliter les projets lorsque c'est possible dans le cadre légal, accompagner les rénovations, ou encore garantir des conditions de sécurité dignes pour les fidèles. Concrètement, nous utiliser des leviers tels que les baux emphytéotiques ou l'accompagnement administratif pour permettre à chaque culte d'exercer dans des lieux dignes lorsqu'un besoin avéré est constaté

Enfin, le dialogue interreligieux repose avant tout sur des personnes. À Strasbourg, il existe déjà des acteurs qui travaillent dans ce sens, comme le Conseil interreligieux du Bas-Rhin, qui rassemble des responsables catholiques, protestants, juifs, musulmans et bouddhistes. L'enjeu est de continuer à s'appuyer sur ces dynamiques.

Ce dialogue ne peut pas être imposé d'en haut. Les responsables religieux doivent rester libres de leurs pratiques et de leurs choix. En revanche, la collectivité peut faciliter les rencontres, soutenir les initiatives existantes et proposer des moments de rencontre autour de dates ou d'événements symboliques. Concrètement, nous favoriserons un climat de dialogue et de coopération interreligieuse, notamment par le soutien à des projets dédiés, dans les mêmes conditions que l'ensemble des projets associatifs visant à l'amélioration de la vie en société.

3. Comment l'action publique peut-elle favoriser un dialogue interreligieux respectueux, dans le cadre des principes de la laïcité ?

La laïcité doit être un cadre qui garantit la liberté de conscience et l'égalité entre les citoyens. Elle ne doit pas servir à invisibiliser les religions ou à stigmatiser certaines croyances. Au contraire, elle doit permettre à des personnes de convictions différentes de vivre ensemble dans le respect.

La collectivité peut soutenir les initiatives de dialogue qui existent déjà sur le territoire. À Strasbourg, beaucoup d'associations et de responsables religieux travaillent déjà ensemble. Le rôle de la mairie peut être de faciliter ces rencontres : soutenir des événements communs, encourager les moments de partage entre communautés, ou mettre à disposition des espaces où ces échanges peuvent avoir lieu. Des moments simples peuvent créer des liens très concrets entre habitants. Concrètement, nous garantirons des relations apaisées et une égale considération envers les cultes qu'ils soient concordataires ou non - par l'institution municipale, dans le respect de la loi.

Enfin, il faut aussi reconnaître que le dialogue repose toujours sur des personnes. L'action publique doit savoir s'appuyer sur les acteurs de confiance qui existent déjà dans les différentes communautés religieuses et associatives.